



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/40 de la Municipalité, du 29 août 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre et consorts « *Pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques* » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Solange Peters et consorts « *Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère* » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean Tschopp « *Aux urnes citoyens !* ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du POP & Gauche en mouvement Vaud et de la Fondation du Vivarium de Lausanne (11'336 signatures) : « Le Vivarium doit vivre ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts : « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Alain Bron (1 signature) : « Route de Genève : pour un giratoire sans risque » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/35 de la Municipalité, du 25 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M Jean-François Cachin, intitulé :  
« Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB), par Alain Faucherre, et consorts (450 signatures) : « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/36 de la Municipalité, du 25 juillet 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Hubler et M<sup>me</sup> Evelyne Knecht intitulée : « Un péage urbain pour financer la gratuité des *tl* : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :





# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « Quel bilan et quelles perspectives pour les caméras de vidéoprotection à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel : « Pourquoi l'enclassement des élèves lausannois se fait-il de manière si tardive ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour enclasser la majorité des élèves lausannois et en informer les parents avant le début des vacances d'été. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7<sup>e</sup> séance du mardi 18 novembre 2014

Présidence de M. Jacques Pernet, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La police de proximité s'éloigne du citoyen » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi dix-huit novembre deux mil quatorze.

Le président :

Le secrétaire :